



# Guide pratique

## de la participation citoyenne à Grenoble



## ÉDITO

---

Oxygéner la démocratie locale, c'est accepter de transformer en profondeur nos façons de faire. La démarche relève rarement de l'évidence pour des élus locaux ou nationaux. C'est pourtant le pari que nous avons fait ici, à Grenoble : explorer de nouveaux chemins, faire bouger les lignes, donner la possibilité aux habitants d'être à l'initiative de projets, pour que chacun et chacune trouve sa place et puisse contribuer à l'histoire de notre ville.

Une démocratie ouverte et généreuse, c'est une démocratie accessible à toutes et tous, y compris les plus jeunes, les résidents étrangers, les personnes éloignées de la décision publique... Notre expérience le montre : les espaces et les outils de dialogue, de construction et de débat rendent la démocratie plus belle et vivante. Chaque citoyenne, chaque citoyen doit pouvoir s'en saisir selon ses besoins, ses envies, ses possibilités.

2

Notre expérience grenobloise s'ancre dans une histoire démocratique ancienne et toujours vivante. Elle continue à se construire sur notre terreau local riche de ses forces associatives et militantes. Avec vous, nous sommes heureux de partager le goût de la participation, l'envie de faire ensemble. Nous devons nous appuyer sur cette histoire, sur nos expériences tout en nous laissant la liberté d'imaginer, d'inventer des possibles.

Faire ensemble, c'est ce que nous faisons avec ce guide pratique élaboré en concertation avec des élus, des citoyens et des techniciens. Nous remercions l'ensemble des contributeurs pour leur éclairage qui a permis d'aboutir à ce résultat. Nous souhaitons ainsi poser des repères pour avancer en confiance vers les nouveaux horizons de la participation. Nous vous invitons à découvrir ce guide, à vous en saisir !

Eric PIOLLE, **Maire de Grenoble**

Pascal CLOUAIRE, **Adjoint Démocratie locale**



## LA DÉMOCRATIE LOCALE À GRENOBLE

La Ville de Grenoble souhaite dynamiser la vie démocratique locale grâce à la mobilisation des **différents acteurs** concernés ou intéressés par la chose publique : citoyens, habitants, usagers, élus, services municipaux, associations, collectifs, professionnels, experts. Cette diversité est source de richesse et d'intelligence collective.

Dans ce guide, **la notion de citoyenneté** est élargie à tous les résidents grenoblois. Par exemple, les dispositifs du budget participatif et de l'interpellation citoyenne sont ouverts à tous les résidents Grenoblois, de toutes nationalités, de plus de 16 ans.

La Ville de Grenoble souhaite **enrichir et développer les différentes dimensions de la démocratie locale**.

### LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE

Permet d'exprimer la volonté générale par l'intermédiaire de représentants élus au suffrage universel à qui les citoyens délèguent leurs pouvoirs. Concrètement, ce sont les Grenoblois inscrits sur les listes électorales qui, tous les six ans, élisent leurs représentants qui forment alors le Conseil municipal. Ce sont les membres de ce Conseil qui décident de l'action municipale au travers du vote des délibérations.

Il existe d'autres systèmes représentatifs. On peut citer par exemple les parents d'élèves qui participent aux Conseils d'école ou les élections au sein des associations.

*La Ville de Grenoble rend plus accessible le Conseil municipal par sa diffusion en direct sur internet et sa traduction en langue des signes. Les oppositions peuvent également proposer des délibérations.*

3



### LA DÉMOCRATIE D'INTERPELLATION

Permet à tout citoyen de susciter le débat autour de projets portés par la Ville mais aussi de faire émerger dans l'espace public des sujets qui n'étaient pas prévus dans l'agenda des politiques publiques.

*A Grenoble, les Conseils citoyens indépendants peuvent désormais poser une question orale au Maire lors des Conseils municipaux. Les porteurs de pétition qui ont réuni plus de 2000 signatures de Grenoblois peuvent présenter leur pétition en Conseil municipal. La démocratie d'interpellation, c'est aussi toutes les mobilisations associatives pour faire émerger des projets, contester des décisions municipales ou encore construire des propositions alternatives.*



## LA DÉMOCRATIE DIRECTE

Permet aux citoyens d'exercer directement leur pouvoir sans l'intermédiaire de représentants. Ainsi, les citoyens sont à la fois à l'initiative des projets et décident ou non de leur réalisation.

*A Grenoble, les citoyens proposent et décident des projets d'investissement qui seront réalisés grâce au budget participatif.*

*Ils attribuent seuls des financements aux projets de quartier proposés par des habitants via le Fonds de participation des habitants.*

*Dans le cadre de la votation citoyenne, ils décident des propositions d'initiative citoyenne qui seront mises en œuvre.*

## LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Visé à favoriser l'implication directe du plus grand nombre de citoyens concernés dans le gouvernement des affaires publiques. Il est essentiel au lancement de tout processus participatif de s'interroger sur les acteurs concernés par la démarche engagée en fonction de son périmètre territorial et/ou de sa thématique.

*La Ville de Grenoble propose une diversité de démarches participatives (consultation sur les rythmes scolaires, projets collectifs dans les Maisons des Habitants, tirage au sort des membres des Conseils citoyens indépendants, etc).*

Pour faciliter le développement de cette démocratie participative, la Ville vous propose ce guide pratique qui vise à fixer des points de repère partagés en matière de démarches participatives.



## LES DIFFÉRENTES FORMES DE PARTICIPATION CITOYENNE PROPOSÉES PAR LA VILLE DE GRENOBLE

La Ville s'engage à indiquer clairement aux citoyens la forme de participation qu'elle leur propose. A chacune de ces formes correspond des conditions de réussite précisées dans ce guide. En effet, chacun doit pouvoir s'impliquer sur des bases partagées et comprises par tous. Chacun doit aussi pouvoir préciser à quel titre il participe et avec quel mandat lorsqu'il est le porte-parole d'une dynamique collective.

Trois formes de participation citoyenne sont proposées :

### La consultation

Recueillir la parole des citoyens pour éclairer la décision des élus.

### La concertation

Favoriser l'échange et la confrontation de points de vue pour éclairer la décision.

### La co-construction

Élaborer avec les citoyens un projet partagé.

**L'information** : Un préalable indispensable

Il ne s'agit pas là d'une échelle de valeurs car ces différentes formes dépendent du contexte, des contraintes ou encore des moyens mobilisables. Différentes formes de participation peuvent coexister dans une même démarche.

### L'INFORMATION À GRENOBLE

L'information vise **un objectif de clarté et de pédagogie**. L'information permet de lever des incompréhensions, des malentendus. Elle peut permettre aussi une montée en compétence des citoyens sur des problématiques publiques.

**On peut dire que l'objectif d'information est atteint si :**

- ✓ Des supports d'information clairs, compréhensibles et aussi complets que possibles (coûts, impacts du projet, etc.) sont à disposition des habitants.
- ✓ Les données publiques existantes et ayant servi à l'élaboration du projet sont accessibles et compréhensibles par le citoyen.
- ✓ Les personnes concernées ont bien reçu l'information et cela dans des délais raisonnables.
- ✓ Les citoyens qui ont des questions peuvent obtenir des réponses dans des délais raisonnables.

**À NOTER** que les citoyens sont également porteurs d'information et possèdent leur propre réseau de diffusion. Cette information citoyenne est précieuse et vient compléter celle que peut proposer la Ville.

Cette information peut revêtir différentes formes : information de proximité (affichage, distribution de documents), temps d'information commentée (ateliers, exposition commentée), temps d'information et de dialogue sur un projet dans le cadre d'une réunion publique, temps d'information comme étape préalable et incontournable d'une démarche plus globale de participation citoyenne.



La consultation a pour objectif de **recueillir la parole des citoyens pour éclairer la décision**. Elle permet de mieux identifier les besoins et d'ajuster la décision politique selon les retours des citoyens.

### On peut parler de consultation si :

- ✓ Il existe un projet défini pour lequel plusieurs choix ou hypothèses sont possibles. Ces choix peuvent prendre la forme de différents scénarios en précisant les points forts et les points faibles de chacun.
- ✓ Un temps d'information est proposé aux citoyens au début du projet. Il permet de présenter le calendrier, la méthode de consultation et les acteurs consultés.
- ✓ Des outils divers sont développés pour recueillir la parole des habitants, y compris ceux qui ne la donnent pas spontanément.
- ✓ La parole recueillie est consultable par tous, si possible dans sa version « brute ».

- ✓ Le résultat de la consultation est communiqué.
- ✓ La décision finale est expliquée par les élus en faisant référence aux avis recueillis.
- ✓ En cas de vote, la Ville annonce à l'avance si elle s'engage à suivre le résultat de ce vote ou si elle cherche à dégager des tendances.



## LA CONCERTATION À GRENOBLE

La concertation vise à **faire dialoguer des acteurs différents aux intérêts parfois divergents** afin de permettre la confrontation des points de vue. Elle prépare ainsi une décision qui appartient au final aux élus et qui doit tenir compte de ces échanges.

### On peut parler de concertation si :

- ✓ Il existe un projet qui reste à définir ou une problématique que l'on cherche à résoudre.
- ✓ Un temps d'information est proposé aux citoyens au début du projet. Il permet de présenter le calendrier, la méthode de concertation, les invariants et les acteurs consultés.
- ✓ Il existe des invariants et des marges de manœuvre clairement identifiés par la Ville dès le départ.

- ✓ Il est établi un diagnostic pluraliste à travers le recueil de la parole d'une diversité d'acteurs concernés par le projet. Une attention particulière est portée à ceux qui ne donnent pas spontanément leur avis.
- ✓ Les temps d'échanges permettent de confronter les points de vue et d'approfondir les alternatives.
- ✓ La méthode choisie permet d'assurer la traçabilité des contributions des uns et des autres au projet final.

**À NOTER :** il est possible de faire appel à un tiers animateur dans un rôle de médiation et de neutralité.



## LA CO-CONSTRUCTION À GRENOBLE

La co-construction est un **processus permettant l'implication d'une pluralité d'acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet**. Elle permet le développement d'une citoyenneté active et l'élaboration de projets au plus près des besoins des citoyens.

### On peut parler de co-construction si :

- ✓ Il existe des invariants et des marges de manœuvre clairement identifiés par la Ville dès le départ.
- ✓ Des citoyens et les acteurs locaux directement concernés par le projet sont membres à part entière de l'instance de pilotage du projet dans une logique de co-responsabilité et de co-décision. Durant la phase de démarrage de la démarche, sont présentés et discutés au sein de l'instance de pilotage : le calendrier, la méthode de co-construction et le périmètre des acteurs impliqués. L'appartenance au comité de pilotage implique l'acceptation par ses membres du cadre de travail validé en son sein ainsi que la prise en compte des invariants du projet.
- ✓ *Suite au premier comité de pilotage, un premier temps d'information public est proposé aux citoyens. Il permet de présenter le calendrier, la méthode de co-construction, les invariants et les acteurs impliqués.*
- ✓ Il est établi un diagnostic pluraliste à travers le recueil de la parole des acteurs concernés. Une attention particulière est portée à ceux qui ne donnent pas spontanément leur avis.



- ✓ La Ville apporte des éléments pour nourrir les réflexions des participants.
- ✓ Des acteurs locaux de la participation citoyenne ou des citoyens participant à une démarche de co-construction peuvent jouer un rôle de « garant ». Ils veillent à la qualité de l'information diffusée, au respect de la méthode annoncée ainsi qu'à la transmission fidèle dans l'instance de pilotage de la parole des différents acteurs de la co-construction. Ceci nécessite de leur part implication et impartialité.
- ✓ Tout au long du processus, il est régulièrement proposé des retours vers les citoyens ayant pris part au processus, des points d'étape.
- ✓ Des citoyens sont associés au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet.



# LEXIQUE

## BUDGET PARTICIPATIF

Le budget participatif de Grenoble est un dispositif qui permet aux résidents grenoblois de plus de 16 ans de décider de l'affectation d'une partie du budget d'investissement de la Ville, sur la base de projets proposés par les citoyens. Ces projets sont ensuite débattus et présélectionnés lors de la Ruche aux projets avant d'être instruits par les services municipaux puis votés lors de la semaine de vote. Les projets qui ont reçu le plus de voix sont réalisés.

## COMMISSION EXTRAMUNICIPALE

Les commissions extramunicipales, créées par délibération, rassemblent des élus et des citoyens pour réfléchir et élaborer des préconisations. On peut citer la commission composée à parité d'élus et de citoyens qui a rédigé la charte de fonctionnement des Conseils citoyens indépendants, la commission de suivi et d'évaluation des Conseils citoyens indépendants ou encore la commission de suivi de l'initiative citoyenne qui travaille sur le budget participatif et le dispositif d'interpellation et de votation citoyenne.

## CONSEIL CITOYEN INDÉPENDANT

La loi Vaillant de 2002 relative à la démocratie de proximité a rendu obligatoire la création de Conseils de quartier pour les communes de plus de 80 000 habitants. Suite à une démarche de co-construction menée avec de nombreux citoyens grenoblois pour renouveler le cadre de ces Conseils, la Ville de Grenoble a mis en place en 2015 ses Conseils citoyens indépendants. Au nombre de 7, ils réunissent des habitants et des usagers de la Ville de plus de 16 ans. Chaque Conseil est composé d'un maximum de 20 personnes volontaires et de 20 personnes tirées au sort, dans le respect de la parité femmes- hommes. Ils sont définis comme des « artisans de la démocratie locale ». Ils définissent eux-mêmes leurs modalités de travail et les thématiques sur lesquels ils souhaitent travailler. Ils peuvent interpellier le Maire par une question orale lors des séances du Conseil municipal. Une

association de gestion, créée par et pour les Conseils citoyens indépendants, bénéficie d'une subvention annuelle pour leur permettre de fonctionner.

## FOND DE PARTICIPATION DES HABITANTS

Le Fond de participation des habitants est un appui financier de 800€ maximum pour financer des projets d'habitants qui veulent mettre de la vie dans leur quartier, réaliser une action collective. Le comité d'attribution composé exclusivement d'habitants du quartier est décisionnaire.

## INTERPELLATION ET VOTATION CITOYENNE À GRENOBLE

Tous les résidents grenoblois de plus de 16 ans peuvent interpellier le Conseil municipal par une pétition, à condition que l'objet de cette pétition soit légal et de compétence municipale. Si cette pétition obtient plus de 2000 signatures de Grenoblois de plus de 16 ans, elle est automatiquement débattue en Conseil municipal.

A l'issue du débat, le Maire peut soit retenir la proposition pour sa mise en œuvre, soit la soumettre à l'avis des Grenoblois dans le cadre d'une votation citoyenne organisée par la Ville au moins une fois par an.

Le Maire de Grenoble s'engage alors à mettre en œuvre les propositions qui comptabilisent 20 000 votes en faveur de la proposition et pour lesquelles les votes favorables sont majoritaires sur les votes défavorables.



# LEXIQUE

## UNE SEMAINE POUR VOTER

Chaque année la Ville de Grenoble organise une semaine de votation citoyenne à l'attention des Grenoblois-e-s de plus de 16 ans. Cette votation leur permet de se prononcer sur les projets du budget participatif à réaliser et sur les pétitions portées dans le cadre du dispositif d'interpellation citoyenne.

## TABLE DE QUARTIER

La loi Lamy de 2014 prévoit la mise en place de Conseils citoyens politique de la ville dans l'ensemble des quartiers prioritaires. A Grenoble, ce sont les Tables de quartier dont la mission est de donner un avis sur les priorités sur les projets financés dans les quartiers prioritaires et de participer au comité de pilotage du contrat de ville.



10

## UNION DE QUARTIER

Les Unions de Quartier sont des associations ayant pour projet de préserver et d'améliorer le cadre de vie des Grenoblois. La première Union de Quartier est créé en 1926. Elles sont ouvertes à tous les habitants. Ainsi, chacun peut y adhérer pour faire valoir son point de vue sur la vie de son quartier. Il existe 22 Unions de Quartier à Grenoble, dont 17 adhérentes du CLUQ (Comité de Liaison des Unions de Quartiers).

Un pacte d'engagement réciproque est en cours de co-construction entre la Ville et les Unions de Quartier.





**Ce guide est le résultat d'une démarche de concertation menée de janvier à juin 2017.**

**Ont contribué à l'élaboration de ce guide :**

des membres des Unions de Quartiers grenobloises,  
des membres des Conseils citoyens indépendants, des agents  
de la Ville de Grenoble et des élus municipaux.

---

Les principales sources de ce travail :

- Evaluation des démarches de démocratie participative à Grenoble – Rapport final – juillet 2013 – Fors Recherches sociales/Respublica
- Le Dictionnaire de la participation édité par le Groupement d'Intérêt Scientifique, *Participation du public, décision, démocratie participative* (<http://www.participation-et-democratie.fr/es/dico/presentation-dico>)
- Le site internet de la Commission Nationale du Débat Public (<https://www.debatpublic.fr/>).

*Juillet 2017*

**Contact :**  
Direction de l'action territoriale  
Direction de projet démocratie locale  
[démocratie-locale@grenoble.fr](mailto:démocratie-locale@grenoble.fr)  
04 76 76 38 83

